



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

dossier n° DP 066 183 25 B0001

date de dépôt : 10 avril 2025

date d'affichage : 10 avril 2025

demandeur : SARL ARRIVELEC, représenté par  
RAHMOUNI Hossem

pour : installation de 12 panneaux  
photovoltaïques en surimposition de la toiture

adresse terrain : 9 carrer del sabater, à Saint-  
Marsal (66110)

Commune de Saint-Marsal

**ARRÊTÉ N°  
de non-opposition à une déclaration préalable  
au nom de la commune de Saint-Marsal**

**Le maire de Saint-Marsal,**

Vu la déclaration préalable présentée le 10 avril 2025 par SARL ARRIVELEC, représenté par RAHMOUNI Hossem demeurant 16 avenue du Valquiou, Tremblay-en-France (93290);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour installation de 12 panneaux photovoltaïques en surimposition de la toiture ;
- sur un terrain situé 9 carrer del sabater, à Saint-Marsal (66110) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les articles L111-3 à L111-5 du code de l'urbanisme ;

Vu les règles générales d'urbanisme et en particulier l'article L122-1 et suivants (loi montagne) ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

**Article 2**

Le secrétaire général de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Saint Marsal  
Le 24 avril 2025

Le maire,

Guy DÉTIVIER



*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*